

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5098>



# Du 2 au 26 mai 2016, chaque syndiqué(e) sera...

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Actualités -



Publication date: dimanche 15 mai 2016

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

**Du 2 au 26 mai 2016, chaque syndiqué(e) sera appelé(e) à voter pour élire les équipes qui seront en charge du syndicat dans les deux années à venir**

Bulletin de vote :

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

**Bulletin de vote**

**En savoir plus :**

Au SNES tous les niveaux de responsabilité sont directement élus par les adhérents :

**Niveau national :**

- Commission Administrative Nationale : C'est la commission qui nomme le secrétariat et le bureau national.
- Secrétaire de catégorie : Chaque catégorie dispose d'un secrétaire national qui porte les problématiques spécifiques de chaque catégorie.

Listes et Motions Nationales, consultez l'encart de l'US (supplément au n°761 du 26 mars) en ligne [ici](#).

**Niveau académique :**

Commission Académique Académique : C'est la commission qui nomme le secrétariat et le bureau académique.

Listes et Motions Académiques : voir le SNES Dijon n°96 d'avril 2016 ou [ici](#) sur le site.

**Niveau départemental :**

Bureau départemental ; C'est en son sein qu'est désigné le secrétariat départemental.

Liste et motion départementales :

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

**Liste d'union (bureau du S2 58)**